

MAZARS & GUÉRARD

Conseil Mondial de l'Eau

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2008

Conseil Mondial de l'Eau

Association Loi du 1^{er} juillet 1901
Espace Gaymard
2-4 Place d'Arvieux
13002 Marseille

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2008

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale des membres du Conseil Mondial de l'Eau
(association régie par la loi française de 1901)

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association Conseil Mondial de l'Eau, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil des Gouverneurs. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Règles et principes comptables

La note 2 de l'annexe expose les principales règles et méthodes comptables suivies par l'association et en particulier celles relatives à la constatation des revenus.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

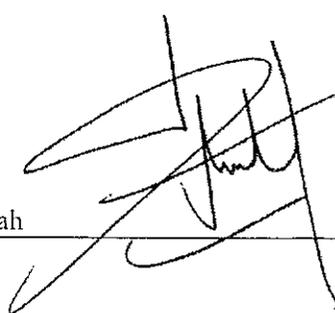
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil des Gouverneurs et dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Marseille, le 24 juin 2009

Le commissaire aux comptes

MAZARS

Patrick Zirah



Conseil Mondial de l'Eau
Bilans au 31 décembre 2008 et 2007

(en euros)

	Annexe	2008	2007
ACTIF			
Actif circulant			
Disponibilités		1,071,173	1,356,658
Subventions à recevoir	(5)	69,607	
Charges constatées d'avance et autres créances	(6)	60,896	30,675
Total actif circulant		1,201,676	1,387,333
Actif immobilisé			
Matériel de bureau et informatique, net	(2c - 9)	100,589	96,227
Dépôts de garantie		244	244
Total Actif immobilisé		100,833	96,471
TOTAL ACTIF		1,302,509	1,483,804
PASSIF			
Dettes			
Dettes fournisseurs et autres dettes	(7)	359,879	216,562
Produits constatés d'avance	(4)	379,540	787,280
Dettes à long terme	(8)	11,673	12,603
Total dettes		751,092	1,016,445
Fonds propres			
Report à nouveau		398,726	276,971
Bénéfice (déficit) de l'exercice		109,537	121,755
Subventions d'investissement	(9)	43,154	68,633
Total Fonds propres		551,417	467,359
TOTAL PASSIF		1,302,509	1,483,804

Conseil Mondial de l'Eau
Comptes de résultat des exercices 2008 et 2007

(en euros)

	Annexe	2008	2007
Produits			
Subvention de la ville de Marseille	(9)	440,000	440,000
Autres subventions publiques	(10)	1,280,117	605,771
Cotisations des membres	(11)	161,322	174,052
Prestations Conseil Mondial de l'Eau		12,974	
Total des produits		1,894,413	1,219,823
Charges			
Salaires et charges sociales		785,629	553,980
Dépenses de fonctionnement		580,484	336,341
Honoraires	(12)	417,239	207,354
Dotations aux amortissements sur immobilisations	(2c)	18,652	11,074
Total des charges		1,802,004	1,108,749
Résultat d'exploitation		92,409	111,074
Résultat non lié à l'exploitation	(13)	17,128	10,681
Résultat net de l'exercice		109,537	121,755
Fonds propres au début de l'exercice		398,726	276,971
Fonds propres à la fin de l'exercice		508,263	398,726

Conseil Mondial de l'Eau
Tableau des flux trésorerie des exercices 2008 et 2007

(en euros)

	Annexe	2008	2007
Trésorerie provenant des opérations d'exploitation			
Résultat net de l'exercice		109,537	121,755
Ajustements pour réconcilier les produits nets (charges) et la trésorerie dégagée (utilisée) par les opérations liées à l'exploitation :			
Dotations aux amortissements et aux provisions	(2)	18,652	11,074
Variation des actifs et dettes liés à l'exploitation :			
Subventions à recevoir	(5)	(69,607)	45,000
Charges constatées d'avance et autres créances	(6)	(30,221)	(16,475)
Dettes fournisseurs et autres dettes	(7)	143,316	(29,053)
Produits constatés d'avance	(4)	(407,740)	743,080
Trésorerie nette provenant des opérations d'exploitation		(236,063)	875,381
Trésorerie utilisée par les opérations d'investissement			
Acquisitions de matériels de bureau et informatique		(48,492)	(6,287)
Trésorerie utilisée par les opérations d'investissement		(48,492)	(6,287)
Trésorerie provenant des opérations de financement			
Remboursement de dettes à long terme		(930)	(930)
Trésorerie nette utilisée par les opérations de financement		(930)	(930)
Variation nette de la trésorerie		(285,485)	868,164
Trésorerie au début de l'exercice		1,356,658	488,494
Trésorerie à la fin de l'exercice		1,071,173	1,356,658

Conseil Mondial de l'Eau
Tableau de variation des capitaux propres

(en euros)

Fonds propres au 31 décembre 2008	508,263
Résultat de l'exercice 2008	109,537
Fonds propres au 31 décembre 2007	398,726
Résultat de l'exercice 2007	121,755
Fonds propres au 31 décembre 2006	276,971

Conseil Mondial de l'Eau

Annexe des comptes individuels Exercice clos le 31 décembre 2008

1) Objet social du Conseil

Le Conseil Mondial de l'Eau, association régie par la loi française de 1901, se consacre à la question de la politique globale de l'eau à long terme et préconise des solutions aux problèmes de la gestion des ressources en eau. Le Conseil a été créé en juin 1996 à Marseille. Ses membres sont principalement des personnes et des organisations concernées par les divers aspects de la politique internationale de l'eau.

2) Principales règles et méthodes comptables

a) Référentiel comptable

Les comptes individuels ont été préparés et présentés selon les règles et principes comptables français. Les résultats sont affectés conformément aux règles juridiques et comptables. Les fonds propres sont considérés comme n'étant soumis à aucune restriction et peuvent être destinés à financer des projets spécifiques ou des dépenses générales.

b) Constatation des produits

Les subventions sont enregistrées en produits dès lors que l'assurance raisonnable est acquise que :

- le Conseil remplit les conditions se rattachant à leur obtention, ou une confirmation a été reçue de la part des financeurs que les subventions ne sont soumises à aucune condition ;
- les subventions seront versées.

Les subventions sont enregistrées en produits l'année de leur encaissement sauf si le contrat prévoit qu'elles sont destinées à compenser des dépenses. Dans ce cas, elles sont comptabilisées en produits constatés d'avance et s'imputeront sur les dépenses afférentes futures.

Les cotisations des membres sont acquises et enregistrées en produits lorsqu'elles sont perçues ou sur le point d'être perçues, dans la mesure où le montant peut être raisonnablement estimé et que la collecte des fonds est garantie.

Les produits des honoraires relatifs à l'organisation de séminaires sont constatés lorsque les séminaires se sont tenus.

c) Matériels de bureau et informatique

Les matériels de bureau et informatique sont présentés en coûts historiques nets d'amortissements.

Les actifs immobilisés sont amortis en linéaire sur leur durée de vie estimée, soit 4 ans pour le matériel de bureau et 5 ans pour le matériel informatique.

L'entretien et la réparation de ces biens sont comptabilisés en charges sur l'exercice de leur réalisation.

d) Conversion des devises étrangères

Les dettes et créances libellées en devises étrangères sont comptabilisées au taux de change en vigueur à la date de la transaction.

Les gains et pertes de change résultant de la conversion en monnaie locale sont comptabilisés dans le compte de résultat.

e) Recours à des estimations

La présentation des comptes annuels en conformité avec les normes IAS a demandé de la part des dirigeants de recourir à des estimations et appréciations concernant les différents montants des postes d'actif et de passif ainsi que la présentation des actifs et passifs à la date de fin d'exercice. Cette appréciation concerne également les montants des produits et charges durant la période. Ces estimations pourraient introduire des approximations par rapport aux chiffres définitifs.

3) Participation à des projets internationaux

En mars 2006, le Conseil Mondial de l'Eau a tenu son 4^{ème} forum mondial de l'eau au Mexique.

Les années 2007 et 2008 ont été consacrées à la préparation du 5^{ème} forum mondial de l'eau, qui s'est tenu en Turquie en mars 2009.

4) Produits constatés d'avance

Conformément à la méthode comptable décrite en 2(b), les produits constatés d'avance correspondent aux cotisations des membres ou subventions reçues pendant l'année en cours et qui concernent les exercices suivants.

5) Subventions à recevoir

Les subventions à recevoir correspondent aux éléments suivants (en Euros) :

	2008	2007
Agence de l'eau Rhône méditerranée & Corse	40,000	-
Colin Herron's mission	29,607	-
Total	69,607	-

6) Charges constatées d'avance et autres créances

Les charges constatées d'avance et les autres créances incluent les éléments suivants (en Euros) :

	2008	2007
Charges constatées d'avance	30,799	19,247
Autres créances à recevoir	28,616	9,756
Avances sur salaires et frais	1,481	1,672
Total	60,896	30,675

7) Dettes fournisseurs et autres dettes

Les dettes fournisseurs et les autres dettes peuvent être analysées comme suit (en Euros) :

	2008	2007
Dettes fournisseurs	166,017	55,522
Dettes fiscales	4,144	2,715
Dettes sociales	104,493	87,972
Autres dettes	14,279	2,410
Prix Hassan II à reverser	70,946	67,943
Total	359,879	216,562

8) Dettes à long terme

Les dettes à long terme correspondent à une dette envers la Société des Eaux de Marseille. La cotisation d'adhésion de la Société des Eaux de Marseille est déduite annuellement en remboursement de la dette à long terme. Cette dette ne produit pas d'intérêt.

9) Subventions de la Ville de Marseille

Mises à dispositions :

La Ville de Marseille met à disposition du Conseil sous forme d'assistance technique et administrative, une équipe administrative pour un coût estimé à 127,300 Euros en 2008.

De plus, depuis 1996, la Ville de Marseille met à disposition les bureaux utilisés par le Conseil pour un coût annuel estimé à 261,725 Euros en 2008.

Par ailleurs, à compter de 2006, les mobiliers et matériels informatiques mis à la disposition par la Ville de Marseille sont intégrés à l'actif immobilisé comme si le Conseil Mondial de l'Eau en était propriétaire et par contrepartie, une subvention d'investissement est enregistrée dans les fonds propres. Cette dernière fait l'objet d'une reprise à due concurrence des amortissements comptabilisés.

Subventions :

Un montant de 440,000 Euros a été encaissé par le Conseil Mondial de l'Eau en 2008 au titre de la contribution de la Ville de Marseille.

	(Euros)	
Premier acompte sur subvention 2008	220,000	
Deuxième acompte sur subvention 2008	<u>220,000</u>	
	440,000	
Subvention Ville de Marseille en compte de résultat 2008 :		Euros 440,000

10) Autres subventions

Les autres subventions sont détaillées comme suit (en Euros) :

	2008	2007
Ministère du Travail Public Néerlandais	258,000	-
Japan Water Forum	10,000	-
SEM	100,000	-
ANEAS	43,784	-
Agence de l'eau Rhône méditerranée & Corse	40,000	-
DSI Forum	554,000	450,000
Ministère des Affaires Etrangères	153,000	35,000
Ministère de l'Ecologie et du développement durable	120,000	120,000
Autres subventions	1,333	771
Total	1,280,117	605,771

11) Cotisations des membres

Le Conseil facture une cotisation à ses membres depuis 1998.

Conformément aux principes décrits en note 2b, les cotisations des membres sont comptabilisées dès que leur recouvrement est raisonnablement assuré.

Ce poste peut s'analyser comme suit (en Euros) :

	2008	2007
Cotisations 2008	152,686	-
Cotisations 2007	6,270	162,672
Cotisations 2006	2,366	11,380
Revenu net	161,322	174,052

12) Honoraires

Les honoraires correspondent aux éléments suivants (en Euros) :

	2008	2007
Honoraires d'avocats	-	3,636
Honoraires de consultants	270,684	52,000
Honoraires de comptabilité	62,395	61,613
Honoraires d'audit	14,213	14,906
Honoraires de traduction	20,254	6,111
Honoraires de consultants informatiques	25,791	67,983
Honoraires divers	23,902	1,105
Total	417,239	207,354

13) Résultats sur opérations non liées à l'exploitation

Les résultats hors exploitation peuvent être analysés comme suit (en Euros) :

	2008	2007
Gain net de change (note 2d)	(1,337)	1,873
Revenus financiers	18,465	12,385
Autres	-	(3,577)
Total	17,128	10,681

14) Indemnités de départ à la retraite

En France, le Conseil cotise au système national de retraite et ses engagements envers ses employés sont limités au versement d'une somme forfaitaire payable à la date de leur départ à la retraite, indemnité déterminée pour chaque salarié en fonction du nombre d'années d'ancienneté et du montant du dernier salaire.

Les indemnités de départ à la retraite n'ont pas été estimées au 31 décembre 2008. Les dirigeants du Conseil considèrent que le montant n'est pas significatif, et en conséquence, aucune provision n'a été constituée à ce jour.

Prestations complémentaires de retraite

Les employés du Conseil sont couverts par le système national d'assurance maladie et de prévoyance après leur départ à la retraite. Le Conseil n'a donc aucun engagement vis à vis de ses salariés au titre de ces prestations assimilées aux pensions. En conséquence, le Conseil n'a pas constaté de provisions à ce titre au 31 décembre 2008.

15) Statut fiscal

Le Conseil est enregistré sous la loi française relative aux « Associations du type Loi 1901 ». Le Conseil est considéré comme étant une organisation à but non lucratif et par conséquent n'est pas soumis à l'impôt sur les sociétés.